

## Autorisations sur le domaine skiable de Vercorin et du Creux du Lavioz

Installations	Ski	Snowboard	Piéton	Descente	Chien	Deltaplane	Parapente	Snowbike	Snowscoot	Luge/bob	Ski de fond	Personne en situation d'handicap (11)			Vélo	Mountaincart	Autre
TC10 Vercorin-Crêt								6	6	8					3		
TK Crêt	1	2										9	9				
TK Mt Major	1	2										9	9				
TK Cabanon	1	2										9	9				
TK Chardon	1	2										9	9				
TDS4 Tracui	1	2			4		5		7			9	9				
Tapis Crêt du Midi	1	2										9	9				
Zone Lavioz	1	2										9	9				

1 = Skis : deux skis solidement attachés aux pieds

2 = Snowboard : un pied attaché, l'autre détaché

3 = Seulement en été, avec conditions praticables

4 = Sauf chien d'avalanche en service

5 = Avec engin de glisse au pied. Voile pliée et paquetée, transportée comme bagage à main

6 = Si la place/encombrement le permet

7 = Avec leash, un par siège max, sur la place extérieure

8 = Seulement si la piste de luge est ouverte, entre Sigeroulaz et Vercorin

9 = Seulement pour personnes expérimentées

10 = Avec largeur (boucle autour de l'archet qui s'ouvre si on la lâche)

11 = Personne en situation d'handicap sur les téléportés : max 1 à la fois sur la ligne. Chaque personne en situation d'handicap à ses propres sangles pour faire un point d'attache (évacuation)

12 = Fatbike avant ouverture des pistes et sur réservation

D'une manière générale, le règlement d'exploitation fait foi.

Sous réserve de modifications.

Des exceptions peuvent être admises par un chef technique.

Sur demande au chef de département ou chef technique